

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : **DARETS** Benoît, **DARDY** Nathalie, **DESSARPS** Philippe, **BEGARDS** Pascale, **BECUS** Denis, **NERCAM** Sylvie, **LISSALDE** Corinne, **LAVIELLE** Denis, **GAYON** Jérôme, **LALANNE** David, **AUBERT** Laure, **RECLUS LIBIER** Delphine, **CASTAIGNEDE** Clément,

Etait excusée : **BOUCHFAR** Magali a donné procuration à **DARETS** Benoît,

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

Aucune observation n'a été formulée par le conseil

Délibération n° 19 : **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Benoît DARETS, Maire,
Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Excédent reporté N-1	420 071,70 €
Recettes	1 222 636,14 €
Dépenses	1 075 346,26 €
Résultat excédent de fonctionnement de l'exercice	147 289,88 €
Résultat excédent de fonctionnement de clôture	567 361,58 €

- Section d'Investissement :

Excédent reporté N-1	49 105,09€
Recettes	190 634,5€
Dépenses	341 095,93€
Résultat déficit d'investissement de l'exercice	150 461,43 €
Résultat déficit d'investissement de clôture	101 356,34 €
Restes à réaliser dépenses	680 321,36 €
Restes à réaliser recettes	500 000,00 €
Besoin net section d'investissement	281 677,70 €

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 567 361,58 €,
- un excédent d'investissement de clôture de 101 356,34 €,
- et un état des restes à réaliser de 680 321,36 € en dépenses d'investissement et de 500 000,00 € en recettes d'investissement,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 281 677,70 €,
- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 285 683,88 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 20 : **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024**

M. le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Il rappelle que l'an dernier les bases fiscales ont été augmentées de 7% et de 3,9% pour cette année.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il existe des règles de liens entre les taux d'impositions directes locales à savoir que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation.

M. le Maire présente l'évolution du montant des impôts directs locaux de 2019 à ceux attendus en 2024 sans modification des taux.

Il est constaté que l'augmentation des bases l'an dernier a eu un impact important sans modification des taux

IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2019 A 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts directs locaux	492 018	510 630	574 931	622 494	684 616	724 354
Allocations compensatrices	5 249	5 215	5 290	5 343	5 530	5 627
Exonération taxe habitation	24 817	28 818				
TOTAL	522 084	544 663	580 221	627 837	690 146	729 981

Le Conseil Municipal souhaite maintenir les taux à savoir :

- * Taxe Foncière (bâti) : 34.74 %
- * Taxe Foncière (non bâti) : 59.06 %
- * Taxe d'habitation : 16.42 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 21 : **SUBVENTIONS 2024 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente le tableau avec les demandes de chaque association et les propositions de la commission finances.

La subvention demandée par l'association de la pelote était de 1 000 € mais la commission finances proposait d'octroyer la même que les années précédentes soit 850 €. Le Conseil

souhaite, après discussion, répondre favorablement à la demande de l'association et augmenter cette année la subvention pour atteindre 1 000 €.

Concernant la demande du Club de tennis, compte tenu du montant demandé et du nombre de licenciés, le montant accordé est maintenu mais le Conseil souhaite les contacter pour connaître les projets 2024 et leur demander de s'investir davantage sur les manifestations communales par exemple.

ACCA	460 €	Médiathèque	3 500 €
BOCS (Basket)	3 500 €	Pilota Club SJS	1 000 €
Club des Anciens	700 €	Scène aux Champs	2 500 €
Comice Agricole Cantonal	310 €	So Gym	300 €
Comité des Fêtes	4 000 €	Tennis Club	800 €
Don du Sang	100 €	La Passem	300 €
L'Or Danse	400 €		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 22 : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget 2024 est présenté par les membres de la Commission Finances : les dépenses de fonctionnement par Nathalie Dardy, les recettes de fonctionnement par Pascale Begards, les dépenses d'investissement par Philippe Dessarps et les recettes d'investissement par David Lalanne.

Un focus est apporté par Nathalie Dardy sur les consommations d'électricité de la Mamisèle qui ont fortement augmenté ces deux dernières années. Les dépenses sont ainsi de plus en plus élevées à la fois car il y a plus de consommations et que les prix de l'énergie sont plus importants. Il est constaté, trop fréquemment, que la climatisation est réglée à son maximum, que le thermostat du chauffage est modifié, que les lumières sont allumées sans activité comme au Hall des sports. Il est décidé d'en informer les associations utilisatrices des salles ainsi que les personnes louant les salles afin de les sensibiliser à cette problématique.

SECTION de FONCTIONNEMENT

- Recettes	1 537 783,25 €
- Dépenses	1 537 783,25 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Recettes	1 693 277,70 €
- Dépenses	1 693 277,70 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 23 : **CLASSEMENT DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire précise au Conseil Municipal que la voirie communale relevant du domaine public est de facto affectée à la communauté de communes MACS qui en assure l'obligation d'entretien. Les secteurs routiers des lotissements de Berns, du Bourg et des Pins Parasols sont ouverts à la circulation publique et dont la gestion a été confiée à MACS, alors qu'ils relèvent du domaine privé de la commune. Il s'agit donc d'intégrer dans le domaine public de la commune ces voies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 24 : **INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENT L'ARRIOU ET LOU CAPULOUN**

M. le Maire expose à l'assemblée que les propriétaires des lotissements l'Arriou et Lou Capuloun ont souhaité que les espaces verts soient intégrés dans le domaine public. Il propose donc de les intégrer dans le domaine public de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 25 : **CREATION POSTES NON PERMANENTS SERVICE ANIMATION**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création de deux emplois non permanents à temps non complet d'adjoints territoriaux d'animation, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service animation pour la période du 15 avril au 26 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 26 : **CREATION POSTE NON PERMANENT ANIMATION**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoints territoriaux d'animation, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service animation et effectuer les missions d'un agent en congés pour la période du 10 avril au 31 août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 27 : **MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint d'animation permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) afin d'assurer la gestion administrative des inscriptions au centre de loisirs, organiser plus d'activités en direction des jeunes de la commune. Il propose de modifier à hauteur de 30 heures par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nathalie Dardy fait un point sur les inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de printemps. Il y a 62 inscrits. Les effectifs varient entre 16 et 52 enfants par jour pour une moyenne de 31 enfants par jour (soit 16 enfants de maternelle et 15 d'élémentaire).

La fréquentation est en hausse notamment les mercredis.

Elle rappelle la volonté de la commune d'accompagner les enfants à besoin spécifique même si cette année il n'y a pas d'enfant dans ce cas.

Délibération n° 28 : **TARIFS SPECTACLES FESTIVAL DES RENCONTRES ENCHANTEES 2024**

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'en raison du prochain Festival des Rencontres Enchantées du 15 au 20 juillet 2024, il a lieu de fixer les tarifs des entrées, des ateliers et des stages pour cet évènement.

M. le Maire expose les propositions.

TARIFS PUBLIC FAMILIAL	
Stage cirque de 5 jours du 15 au 19/07/2024 + restitution le samedi 20 juillet	1h de stage par jour : 40 € 1h30 de stage par jour : 50 €
Ateliers artistiques du 15 au 20/07	2 €
1 spectacle en semaine du 15 au 19/07	Tarif unique : 6 €
1 seul spectacle petite enfance samedi 20/07 au matin	Tarif unique : 6 €
Forfait pour la journée du 20/07	8 € - Gratuit pour les moins de 3 ans
TARIFS ALSH et espaces jeunes	
1 seul spectacle	Enfants et animateurs supplémentaires : 5 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants, selon les spectacles
Forfait 1 spectacle + 1 atelier	<u>Tarif MACS</u> : Enfants et animateurs supplémentaires : 6 € 1 animateur exonéré pour 10 enfants <u>Tarifs hors MACS</u> : Enfants et animateurs supplémentaires : 8 € 1 animateur exonéré pour 10 enfants
Forfait AM <u>ou</u> journée 2 spectacles + animation ou atelier	<u>Tarif MACS</u> : Enfants et animateurs supplémentaires : 6 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants, selon les spectacles <u>Tarifs hors MACS</u> : Enfants et animateurs supplémentaires : 8 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants, selon les spectacles
Forfait annulation	50% de la réservation
TARIFS Structures petite enfance : MAM, Crèches, Assistantes maternelles	
1 spectacle en semaine	Enfants et accompagnateurs supplémentaires : 5 € 1 accompagnateur pour 4 enfants : exonéré

DIVERS

Appartement Capulon

Depuis le 1^{er} avril, un appartement de 3 chambres à Capulon est disponible. L'état des lieux est programmé dans ces jours.

Quatre ménages se sont positionnés : une personne avec un enfant, un couple avec un enfant et prochainement un deuxième, une personne avec son fils adulte et une personne seule.

Des rencontres vont être organisées pour choisir parmi ces personnes.

Extension lotissement Haureil

Plusieurs demandes écrites ont été reçues en mairie de jeunes de la commune pour se positionner sur les lots de l'extension du lotissement Haureil.

Terrain Madame Brune

Madame Brune a envoyé un courrier à la mairie pour confirmer son accord de vente de son terrain à la commune pour la somme de 135 000 € qui correspond à l'estimation des Domaines sur l'ancien zonage du PLUi.

Projet Capulon

M. le Maire présente les plans réalisés par DOMOFrance concernant un projet de logements collectifs et individuels à Capulon.

Association « I love my dog »

En complément de son activité de pension pour chiens, Mme Olivia Hellin a créé une association afin de recueillir des chiens et proposer des activités, des formations de sensibilisation en direction de public divers et d'éventuels adoptants.

Evènements

- Mardi 30 avril fin de journée : pot/grillade pour l'installation du mai
- Mercredi 1^{er} mai : contacter les mayés pour organisation brunch sucré salé (salle de réception fin de matinée).
- Samedi 4 mai : course La Passem, arrivée par route de Peyrecave jusqu'à la mairie vers 14h30 puis direction vers Bénesse et Capbreton, pique-nique gascon à midi (Vincent SECHEER – D'ACI QUEM).
- Mardi 7 mai : pot républicain avant le repas de la mayade
- Mercredi 8 mai : commémoration à 11 h



Séance levée à 23h00

Le Maire

Benoît DARETS

La secrétaire de séance

Pascale BEGARDS